PROCES VERBAL

Assemblée Générale

Lundi 29 avril 2019, 17h30

Auditoire César Roux, CHUV

Présents

Comité AEML	Alexandre Waldmeyer, Rachel Ingold, Fanny Delessert, Luca Tolsa, Margaux Achtari, Romaine Vigne, Alexia Roux, Dominik Banto, Tanguy Espejo, Shani Stockhammer, Alisson Charmey, Sofia Fernandes, Damien Ruggli
BMed1	Roxanne Nuur, Lucas Carrillo Rincon Torres, Elias Ben Rayana, Laurie Calvo, Lynn Wijkström
BMed2	Johanna Mettler, Eugénie Sieber, Clara Gil, Rafael Sobrinho, Alex Borges, Michèle Lauras, Matthew Comte, Liam Roulet, David Gauthier, Yara Morize, Marc Monney, Clémentine Currat, Laurence Martineau, Axelle Frochaux, Augustine Pidoux, Julien Chatelain, Jessica Jacot, Laura Buvary, Colin Prinx, Sebastian Petruzzella, Simon Buri, Farah Hiasnica, Noémie Stamm, Aurélie Vanat, Franzisca Haller, Kelly Rouxel, Estelle Abbet, Ophélie Aubert, Harry Hoang, Maëlle Thiry, Barnabé Masson, Mégane Blanc, Alexis Heil, Sindy Cardoso Pires, Siméon Schaad, Elodie Steffen, Angel Fignard, Laurène Hurlimann, Inès Boutaga, Julie Crevoisier, Thomas Carbonara, Ana Costa, Santiago Sueur, Nicolas Manassis, Arjian Fendi, Ammar Ahmed, Alexandre Franck Pauel, Simon Klilo, Damien Bossel, Francesco Cusato, Jenny Lam, Chiara Galantay, Thierry Manthey, Camille Roubaty, Oriane

	Lovay, Léa Grosjean, Raphael Madoin, Maxime Panchand, Myriam Ory, Matthieu Karakus, Florence Lupascu, Lara Pajic, Tanguy Metrailler, Julie Blant, Dimitri Prod'hom, Simon Crettenand, Sophie Gabellon, Joana Da Silva, Nicolas Rosati, Aurore Chappuis, Michaella Florent, Audrey Suter, Sofian Younes, Alexandre Horis-Huber, Lucas Barickman, Nedjma Mazouni, Noliana Shabiji, Sophie Pitteloud, Marie Mouquin, Hugo Ravidà, Kilani Sassi, Pascal Meyer, Manon Bongard, Elisa Hyde, Aurélie Schaefer, Sophie Jayet, Julie Fedorav, Rafael Hauser, Charlotte Beauville, Sophie Seydoux, Julie Durussel, Sophie Bataillard, Sofia Frigueiredo, Romaine Duroux, Romane Dussez, Meline Franchina, Zenia Fisler, Julia Femwck, Sarah Kusner, Laura Paquier, Khalid Azamed, Boran Tekdogan, Alexis Cailleteau, Thibault Doumanc, Stephane Rossinelli, Aurélie Balmer, Sophie Möschler, Marie Perrin, Loïc Zhugdeg, Giuia Wille, Liliana Ferreira, Andreia Machado Cerqueira, Marie Avoyer, Eliane Pfister, Marion Köller, Benoît Genolet, Miriam Gonzalez, Yago Rodriguez, Nilavan Sathasiva, Eliane Markwalder, Quentin Hessler, Lorenz Held, Luc Delarive, Philippe Mühlberg, Estelle Prongué, Chloé Fischer, Valentin Baechtold, Amina Alince, Noah Imbriana, Nastasia Baurquin, Noa Blanc, Frank Thiévent, Lorenzo Russo, Camille Pache, Cecile Onnibia, Sara Kümmerli, Celia Felquerias, André Cuav, Margaux Nussbaumer, Elio Butera, Diane Schad, Clementine Dubuis, Matteo De Angelis.
BMed3	Zoé Tavernier, Micol Muras, Alexander Coukos, Marco Zizza, Nina Muhaxeri, Youri Monnier, Jérémie Buri, Thomas Steinauer, Gabriel Wambst, Luana Ritterer, Luana Schaad, Gaia Grigorov, Sara Tadlaoui-Brahmi, Ana De Palma, Margot Affolter, Victor Viccato, Valérian Tanner, Bill Dogan, Christiane Marques, Morgana Caputo, Nina Emery, Philéas Monteventi, Laura Cotting,

	Rachel Cottier, Nicolas Van Herle, Diana Huber, Grégory Van Bignoot, Cindy Vera Solis, Joanna Grossreider, Alexandra Kunz, Luca Bosso, Nolan Grin, Gorguine Mir, Juliane Pannatier, Matthieu Raccaud, Tiphaine Charmillot, Valentine Schneebeli, Kristina Kovalevskaya, Clara Fleischer, Héloïse May, Sebastien Berva.
MMed1	Maurane Collet, Maxime Troillet, Guillaume Thevoz, Bruno Mayor, Athiththan Ranthasamy, Lucile Attinger, Charlotte Laurens, Tanguy Guilléron, Valentin Tammaro, To Sartoretti, David Marguerat, Guillaume Barbey, Mathieu Paschoud.
MMed2	Héloïse Giron, Noémie Waefler, Raphaël Porret, Cedric Fricker, Christian De Mestral, Maxime Lalancette, Gabin Horisberger, Alessandro Ishii.
MMed3	Bastien Valding, Raphaël Abiba, Gabriele Brodo, Nastia Junod, Farah Chabenas, Léa Schiller, Alban Sadiku.
Invité.e.s	Prof. Tissot, Prof. Bart

Ordre du jour :

1. **Acceptation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29 avril 2019**
2. **Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 octobre 2018**
3. **Communications du Président**
4. **Communications de la Faculté de Biologie et de Médecine**
5. **Communications de l'Ecole de médecine**
6. **Propositions de modification des statuts**
    a. **Ajout de l'Art. 11 Fiscalité**
    b. **Modification des statuts en formule épicène**
    c. **Poste de Responsable Activités Sportives et Physiques**
    d. **Adhésion des Associations**
    e. **Modification Art. 5.3.1 Elections des Déléguées**
    f. **Modification Art. 11 Responsabilité et engagement**
    g. **Ajout Art. 5.2.4 Proposition de modifications de statuts**
7. **Rallye 2019 – Point sur la situation**
8. **Barbiturick – Point sur la situation**
9. **Nouveau site internet de l'AEML**
10. **Bibliothèque du CHUV et Bureau de l'AEML 2**
11. **Comptes et budgets**
    a. **AEML, Barbiturick, ODP, CEF**
    b. **Vérificatrices de comptes**
    c. **Enveloppe Budgétaire**
12. **Bilan du comité 2018 - 2019**
13. **Elections des déléguées et représentantes des étudiantes aux commissions**
    a. **Validation en bloc des candidatures présentées à l'Assemblée des Déléguées du 08.04.2019**
    b. **Election au poste de Secrétaire de la CEF**
    c. **Election Responsable MMed2**

d. Election Représentante à la commission des Sciences humaines de la FBM

14. **Election de la Présidente du Groupe de Soutien 2019 - 2020**
15. **Elections du Comité AEML 2019 - 2020**
16. **Propositions individuelles et divers**

1. Acceptation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2019

L'Assemblée débute à 17:53.

Alexandre Waldmeyer souhaite la bienvenue à toutes et tous et remercie le Prof. Tissot et le Prof. Bart pour leur présence.

Votation :

« Acceptez-vous l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29.04.19 ? »

- Oui – 94%
- Non – 2%
- Abstention – 3%

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29.04.2019 est accepté.

2. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30.10.18

Votation :

« Acceptez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30.10.18 ? »

- Oui – 93%
- Non – 2%
- Abstention – 5%

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30.10.18 est accepté. Merci bien.

3. Communication du président

Alex souhaite rappeler à tous la notion de responsabilité individuelle. Nous sommes certes jeunes, un peu fous mais nous restons tout de même vecteur d'une certaine image. L'ADN ou le récent scandale des pharma en est la preuve. L'AEML est, entre autre, garante de cette image, il est donc inacceptable qu'un.e étudiant.e ou un tiers utilise cette image pour véhiculer des idées politiques ou idéologiques (sauf en cas de discussion au préalable).

Le triste évènement des blackfaces nous le rappelle, il est fondamental d'agir toujours avec respect et l'AEML regrette profondément cet incident. L'image des étudiant.e.s en médecine est à nouveau ternie. Nous valons mieux que ça et l'image que nous reflétons est regrettable.

Communication de l'AEML : l'AEML ne cautionne pas cet acte mais ne peut pas prendre de sanctions. Un projet est en cours pour une collaboration avec l'AEA, le but en serait d'informer au maximum les gens sur ce genre de sujet pour que de tels incidents ne se produisent plus sous prétexte de désinformation et de bêtise. Alex demande de ne pas relancer un débat sur le sujet mais reste ouvert à toute question.

4. Communications de la Faculté de Biologie et de Médecine

Le Professeur Tissot confirme que la lettre de demande de condamnation a bien été reçue par le décanat de la faculté mais les étudiant.e.s responsables ne pourront pas être condamnés.

5. Communications de l'Ecole de médecine

Le Professeur Bart remercie le comité de l'invitation et renouvelle ses vœux d'affection envers ce comité incroyable et sympathique. Depuis qu'il a repris la tête de l'école de médecine, les 3 comités ont été géniaux et le Prof. Bart se réjouit de rencontrer le prochain.

A propos de l'affaire blackface : le sujet suit son cours.

L'école de médecine est satisfaite du changement de la MMed1 et MMed2 qui résulte de la discussion avec les volées Le changement de la 4ème et 5ème c'est bien et issu de la discussion avec les volées. Les cours sur le travail de master étant au début de la MMed1, les étudiants n'étant pas encore parti pour leur ERASMUS pourront venir suivre les cours.

A propos des podcasts : certains cours seront accessibles en podcasts prochainement.

Nouvelles modalités d'examen qui arrivera dès 2021 : les examens finaux se passeront sur tablette.

Le Prof. Bart remercie le comité pour son engagement.

6. Propositions de modification des statuts

Le comité AEML et d'autres étudiants ont plusieurs propositions d'ajout ou de

modification de statuts. Les articles sont tous disponibles ci-dessous ; les textes en verts devraient être ajoutés et les textes en rouges devraient être supprimés. Les articles complétement en noir seraient ajoutés dans leur entier.
A noter qu'il faut les 2/3 des votes favorables pour qu'un statut soit modifié, c'est-à-dire 66% des votes.

- Ajout de l'Art. 11 Fiscalité

  Même si l'AEML est une association à but non lucratif, nous sommes soumis à l'impôt à la suite d'un nouvel arrêté. Ceci induit la proposition d'ajout de statut par Alex comme suit :

Art. 11 : Fiscalité

L'AEML, en tant que personne morale et bien qu'étant à but non lucratif, est assujettie à l'impôt sur le bénéfice et le capital, conformément aux articles 84 et suivants de la loi sur les impôts directs cantonaux (LI).

Art. 11.1 : Période fiscale

La période fiscale de l'AEML correspond à son exercice commercial s'étalant sur une période allant du 1er août de chaque année au 31 juillet de l'année suivante.

Art. 11.2 : Archivage de la fiscalité

La trésorière veille à ce que la comptabilité de l'AEML des cinq dernières années (son année de mandat étant non-comprise dans ces cinq années) soit archivée dans un classeur prévu à cet effet et transmise à sa successeur lors de la passation.

Ceci ne pose pas de problème vis-à-vis de la période estivale mais sert surtout à clarifier notre fonctionnement auprès du fisc et éviterai de faire de la comptabilité pendant la période de révision de janvier.

Votation :

« Acceptez-vous l'ajout de l'Art 11.2 aux statuts de l'AEML ? »

- Oui – 91%
- Non – 1%
- Abstention – 8%

L'ajout de l'Art 11.2 aux statuts de l'AEML est accepté.

- Modification des statuts en formule épicène

  Elodie Hubert présente via Skype son projet qui est soutenu par l'association CLASH.

  Le comité AEML annonce être en défaveur du projet et recommande de le refuser car il est encore trop tôt et la forme au féminin interpelle encore beaucoup.

  Votation :

  « Acceptez-vous la modification des statuts de l'AEML en formule épicène ? »

  - Oui – 56%
  - Non – 41%
  - Abstention – 3%

  L'assemblée générale refuse le changement des statuts à la forme épicène.

- Poste de Responsable Activités Sportives et Physiques

  Elio Butera vient présenter son projet de création d'un nouveau poste au sein du comité de l'AEML :

  - Art.3 : Buts

  Les buts de l'AEML sont les suivants:

  - Défendre les intérêts de ses membres, notamment leurs conditions d'étude (enseignement, encadrement, intégration dans le CHUV).
  - Mettre à disposition des étudiantes du matériel d'apprentissage (polycopiés, accessoires médicaux).
  - Aider à l'intégration et au divertissement des étudiantes locaux et étrangers via l'organisation d'événements socioculturels, sportifs et l'utilisation du Barbiturick.
  - Promouvoir le bien-être physique et mental des étudiantes grâce à la promotion, l'organisation ou la création d'évènements sportifs hebdomadaires.

- Représenter les étudiantes en médecine de Lausanne auprès de diverses instances.
- Promouvoir l'entraide médico-sociale en Suisse et dans le monde.
- Promouvoir l'engagement des étudiantes pour la santé publique et la santé globale.
- Assurer le transfert de l'information entre l'École de médecine, la Faculté de Biologie et de Médecine et les étudiantes.

Le but du poste de responsable d'activités sportives et physiques serait de promouvoir d'activité physique et sportive qui est jugée comme stagnante et peu mise en avant.

Le comité AEML annonce être à l'unanimité en défaveur du projet.

L'AD avait également donné un préavis défavorable à la création de ce poste. Il avait été proposé pendant l'assemblée des déléguées qu'un poste au sein du comité socio-culturel soit réintroduit spécifiquement dédié à la promotion de l'activité sportive et physique.

Votation :

« Acceptez-vous la création du poste de responsable de l'activité physique et sportive au comité AEML ? »

- Oui – 34%
- Non – 60%
- Abstention – 7%

L'assemblée générale refuse la création du poste. Cependant, la remarque a été dûment notée et le prochain comité tentera d'y remédier.

- Adhésion des Associations

Le projet émane d'Arnaud Lyon et Dimitri Durr qui ne peuvent être présent à l'assemblée.

4.1.1 Adhésion d'une nouvelle association

Une association souhaitant adhérer à l'AEML sera acceptée pour autant que l'ensemble des éléments suivants soient transmis et

remplis :

- Avant l'Assemblée des Déléguées (AD) de printemps, ladite association transmettra au Comité de l'AEML :
    - Le Procès-Verbal de son assemblée constituante ainsi qu'un exemplaire de ses statuts (qui doivent tous deux être valides au sens des Art. 60 et suivants du Code Civil).
    - Une preuve de l'existence d'un compte bancaire propre à l'association conformément à l'Art. 7 des présents statuts.
    - Un document écrit explicitant les motivations à adhérer à l'AEML, les objectifs, ainsi que les différentes idées/projets qui vont être réalisés au court de cette année d'essai.

Lors de l'Assemblée Générale (AG) suivant l'Assemblée des Déléguées susmentionnée, Un vote est effectué de façon semblable à toute modification de statuts et l'association candidate, est intégrée à la liste de l'Art 4.1 si celle-ci obtient l'aval de l'AG

4.1.2 Exclusion d'une association

Une association peut être exclue de l'AEML. Seules des raisons justifiées permettent d'enclencher une procédure d'exclusion. Ces dernières peuvent être les suivantes :

- Ladite association se rend coupable d'une faute grave (i.e. pénalement répréhensible).
- Ladite association nuit gravement à l'image de l'AEML et de ses membres.
- Ladite association à un taux d'activité et d'événements faible (moins de 2 entre deux AG d'automne).
- Ladite association ne compte plus d'étudiantes en médecine en son comité directeur.

Tout membre de l'AEML peut demander l'exclusion d'une association auprès du Comité de l'AEML en invoquant des raisons clairement justifiées. Ce dernier se chargera d'avertir la présidente de l'association concernée, ainsi que du vote lors de la prochaine Assemblée Générale. Les membres du comité directeur de ladite

association n'ont pas le droit de vote sur ce point. Une association expulsée, conserve le droit de se représenter lors de l'AG de printemps suivante si elle remplit les critères mentionnés dans l'Art. 4.1.1.

Maxime Troillet vient expliquer le rôle de la coordinatrice des associations.

Pour rappel, l'argent de l'enveloppe budgétaire peut être refusé à une association ou la somme allouée réduite si le travail fournit au cours de l'année n'est pas jugé suffisant.

Alex lit encore un texte écrit par Dimitri et Arnaud qui explique leur proposition.

Votation :

« Acceptez-vous l'ajout des articles concernant l'Adhésion des association ? »

- Oui – 19%
- Non – 68%
- Abstention - 13%

L'assemblée générale refuse l'ajout des articles.

- Modification Art. 5.3.1 Elections des Déléguées

Actuellement, la volée de MMed3 a une présidente de volée et une déléguée choisi par la présidente. Raphael Porret vient présenter sa suggestion de modification des statuts pour accorder le choix des déléguées de MMed3 aux autres volées.

Art. 5.3.1 Elections des Déléguées

L'AD est composée des trois déléguées de chaque volée (qui sont les mêmes que les déléguées CCE). Les trois déléguées de volée, et leurs 2 suppléantes sont élues par leur volée au début de chaque année académique. La Responsable des Relations Facultaires se charge de la désignation des déléguées de la volée BMed1. La volée de MMed2 élit au semestre de printemps une présidente de volée, ainsi que 2 déléguées et 2 suppléantes, qui siègeront à la CCE

l'année suivante en tant que représentantes MMed3. Cette dernière est en charge de trouver une 2ème déléguée de son choix. Les déléguées de volée ne peuvent pas être cumulativement membres du Comité. Les déléguées aux commissions et aux autres instances sont élues en principe à l'AG de printemps, à l'AG d'automne en cas de vacances. Le Comité s'assure de la participation des déléguées aux diverses séances, et peut désigner des personnes pour suppléer aux absences annoncées.

Votation :

« Acceptez-vous la modification de l'Art. 5.3.1 comme présentée à l'AG ? »

- Oui – 84%
- Non – 5%
- Abstention – 10%

La modification est acceptée.

- Modification Art. 11 Responsabilité et engagement

  Cédric Fricker, Raphael Porret et Alessandro Ishii présente leur projet de modification de l'Art 11.

  Art. 11 : Responsabilité et engagement

  1. L'AEML est politiquement et religieusement indépendante. Elle n'a pas de couleur politique. Elle ne peut prendre de position politique que pour défendre les intérêts de ses membres et de leur profession future. Toute publication, lettre, etc. engageant l'AEML doit être signée par la Présidente ou la (une des) Vice-Présidente(s) et co-signée par une membre du Comité.
  2. L'AEML improuve et proscrit tout acte à connotation raciste, antisémite, homophobe ou tout autre comportement portant atteinte à la dignité humaine et l'intégrité physique.
  3. Le non-respect de l'alinéa 2 au sein de la vie estudiantine fera d'office l'objet d'une notification auprès de la direction de l'Ecole de Médecine de la part du comité l'AEML, dans les 10 jours.

Cependant, le comité AEML présente une contre-proposition, comme suit :

Art. 11 : Responsabilité et engagement

1. L'AEML est politiquement et religieusement indépendante. Elle n'a pas de couleur politique. Elle ne peut prendre de position politique que pour défendre les intérêts de ses membres et de leur profession future. Toute publication, lettre, etc. engageant l'AEML doit être signée par la Présidente ou la (une des) Vice-Présidente(s) et co-signée par une membre du Comité.
2. L'AEML improuve et proscrit tout acte à connotation raciste, antisémite, homophobe, **sexiste** ou tout autre comportement portant atteinte à la dignité humaine et l'intégrité physique.
3. Le non-respect de l'alinéa 2 au sein de la vie estudiantine fera d'office l'objet d'une notification auprès de la direction de l'Ecole de Médecine de la part du comité l'AEML, dans les 10 jours **suite à la notification par la ou les étudiantes lésées.**

Votation :

« Acceptez-vous d'entrer en matière concernant la modification de l'Art 11 ? » Seulement une majorité absolue est requise.

- Oui – 81%
- Non – 15%
- Abstention – 4%

L'entrée en matière est acceptée.

Votation :

« Acceptez-vous l'alinéa 2 tel que présentée et modifiée à l'AG du 29.04.19 ? »

- Oui – 87%
- Non – 10%
- Abstention – 3%

L'assemblée générale valide l'alinéa 2.

Votation :

« Acceptez-vous l'alinéa 3 tel que présenté et modifié à l'AG du 29.04.19 ? »

- Oui – 67%
- Non – 23%
- Abstention – 9%

L'alinéa 3 est accepté de justesse.

- Ajout Art. 5.2.4 Proposition de modifications de statuts

Alex présente une proposition de modification de statut qui permettra de réglementer les propositions de modification de statuts.

Art. 5.2.4 Proposition de modifications de statuts

1. Tout membre de l'AEML peut proposer une modification de statuts.
2. Toute proposition de modifications de statuts qui serait soumise aux votes lors d'une Assemblée Générale, doit parvenir au Comité AEML au plus tard 2 jours avant l'Assemblée des Déléguées précédant l'Assemblée Générale en question. Il va de soi que toute modification, notamment suite à l'AD, d'une proposition de modifications de statuts, respectant les conditions qu'imposent les statuts de l'AEML, est tolérée durant la période entre l'AD et l'AG.
3. En cas de force majeure, où il serait impératif qu'une proposition de modifications de statuts intervienne entre l'AD et l'AG de cette même période, le Comité AEML décide à la majorité absolue de ses membres si cette dernière peut faire l'objet d'une votation lors de l'Assemblée Générale en question. En cas d'égalité, la Présidente trance. Si le Comité AEML rejette cette proposition, cette dernière pourra être soumise lors de l'Assemblée Générale suivante.
4. Dans le cas d'une Assemblée Générale extraordinaire une proposition de modifications de statuts doit parvenir aux

étudiantes et au Comité AEML, au plus tard, 2 jours avant que cette dernière ait lieu.

5. Au cours d'une Assemblée Générale (extraordinaire y compris), un amendement concernant l'une ou l'autre des propositions de modifications de statuts peut être proposé par tout membre de l'AEML. **Pour se faire, il faudra, premièrement que l'AG accepte, à la majorité absolue, une entrée en matière concernant l'amendement proposé. Dans un deuxième temps et si l'amendement est accepté, ce dernier sera soumis au vote, comme une modification de statuts selon l'art. 5.2.1 des présents statuts.**

Votation :

« Acceptez-vous d'entrer en matière concernant l'ajout d'un amendement à l'Art. 5.2.4 tel que présenté à l'AG du 29.04.19 (ici en gras) ? »

- Oui – 71%
- Non – 10%
- Abstention – 19%

L'assemblée générale accepte l'entrée en matière pour l'amendement de l'Art. 5.2.4.

Votation :

« Acceptez-vous la modification des statuts de l'Art. 5.2.4 telle que présentée à l'AG du 29.04.19 ? »

- Oui – 71%
- Non – 10%
- Abstention – 19%

L'assemblée générale accepte la modification du statut.

7. Rallye 2019 – Point sur la situation

Damien vient parler de la situation concernant le rallye qui était assez floue jusqu'à maintenant.

Le dernier rallye avait eu son lot de problèmes avec des dérapages en matière d'alcool et de chaussettes. UniBAT et UniSEP voulait nous imposer un rallye sous forme de théâtre sur le site de l'UNIL. Une charte devra également être signée par tout le monde.
Le rallye a le soutien de la FAE et des décanats (sauf celui de la FBM qui n'a pas exprimé son soutien par écrit). Le sujet sera réabordé le 6 mai au conseil des associations qui sont les principales concernées par la possible disparition du rallye.

8. Barbiturick – Point sur la situation

Le Barbiturick a aussi eu quelques mésaventures cette année avant qu'il soit sauvé par son comité incroyable. Après donc quelques semaines de fermeture et d'intense désespoir, le Barbiturick a réouvert ses portes le 22 février. Il est important de rappeler que le Barbiturick est un lieu commun pour les associations où l'on peut faire autre chose de picoler.
A noter que la responsabilité du Barbiturick est passée pendant les révisions à Valentin Baechold qui l'a très bien géré.

9. Nouveau site de l'AEML

Je ne peux que vous invitez à aller visiter notre tout nouveau site : www.aeml.ch qui est magnifique. Merci Romaine pour ton travail avec ce site.

10. Bibliothèque du CHUV et Bureau de l'AEML 2

On se réjouit de découvrir cette nouvelle bibliothèque qui contiendra également les salles de TP de biochimie. La date d'ouverture est fixée au 2 septembre, sous réserve de modification.
Le nouveau comité aura le plaisir de déménager le bureau de l'AEML, plein de courage à eux !

11. Comptes et Budgets 2

a. AEML, Barbiturick, ODP, CEF

Les différents comptes et budgets sont disponibles en annexe de

ce PV.

Concernant les budgets de l'AEML, la votation est à titre provisoire car d'autres dépenses devront s'ajouter à ces chiffres.

Votation :

« Acceptez-vous les comptes et budgets de l'AEML comme présenté à l'AG du 28.04.19 ? »

- Oui – 90%
- Non – 7%
- Abstention – 3%

Les comptes et budgets sont acceptés.

Concernant le Barbiturick, le déficit s'explique par la fermeture de notre bar préféré dès novembre.

Votation :

« Acceptez-vous les comptes et budgets du Barbiturick ? »

- Oui – 94%
- Non – 3%
- Abstention – 3%

Les comptes et budgets sont acceptés.

Concernant l'ODP, à noter qu'il est nécessaire d'avoir 17'000 CHF au minimum sur le compte.

Votation :

« Acceptez-vous les comptes et budgets de l'ODP ? »

- Oui – 96%
- Non – 4%
- Abstention – 1%

Les comptes et budgets sont acceptés.

Votation :

« Acceptez-vous les comptes et budgets de la CEF ? »

- Oui – 92%
- Non – 7%
- Abstention – 1%

Les comptes et budgets sont acceptés.

b. Vérificatrices de comptes

Un grand merci à eux/elles pour leur travail, coeurcoeur

c. Enveloppe Budgétaire

Toute l'enveloppe a été dépensée. Les documents sont disponibles en annexe.

Votation :

« Acceptez-vous la répartition de l'enveloppe budgétaire de la FBM pour l'année académique 2018-2019 ? »

- Oui – 92%
- Non – 4%
- Abstention – 4%

La répartition de l'enveloppe est acceptée.

12. Bilan du comité 2018-2019

Les membres du comité sont très émus de voir leur mandat se terminer et remercient tout le monde pour leur investissement. Petit retour en photo sur cette année inoubliable ♥

13. Elections des déléguées et représentantes des étudiantes aux commissions

a. Election au poste de Secrétaire de la CEF

Personne ne se présente, ce sera donc le/la prochain.e secrétaire de l'AEML qui prendra ce poste.

b. RESCOS BMed3

Se présentent : Elodie Huber, Nastia Junod et Aline Chauffard comme premier groupe et Alban Sadiku et Christian de Mestral comme second groupe.

Votation :

« De quel groupe d'étudiant-e-s nominez-vous au poste de Responsable RESCOS BMed3 ? »

- Elodie Huber, Nastia Junod et Aline Chauffard - 44%
- Alban Sadiku et Christian de Mestral – 50% (49.52%)
- Ab : 6%

Etant donné qu'il faut la majorité absolue pour être élu, un deuxième tour prend place.

- Elodie Huber, Nastia Junod et Aline Chauffard – 41%
- Alban Sadiku et Christian de Mestral – 58%
- Abstention – 0%

Alban et Christian sont élus responsable RESCOS Bmed3. Félicitations à eux.

c. Election Responsable MMed2

Gabriele Brodo se présente.

d. Election Représentante à la commission des Sciences humaines de la FBM

Nicolas Van Herle se présente.

Votation :

« Validez-vous les candidatures des étudiant-e-s nommé-e-s aux divers postes de déléguées et représentantes des étudiantes telles que présentées lors de l'AG du 29.04.2019 ? » La liste exhaustive des candidatures à valider est disponible en annexe VI.

- Oui – 97%
- Non – 2%
- Abstention – 1%

Les candidats sont tous validés, félicitations !

14. Election de la Présidente du Groupe de Soutien 2019 - 2020

Luca Tolsa se présente comme présidente du groupe de soutien pour l'année 2019-2020. Etant donné qu'un nouveau format sera adopté pour la répartition de l'argent du GS, il se propose pour mettre le projet sur les voies étant donné qu'il en est à l'origine.

Votation :

« Acceptez-vous Luca Tolsa comme présidente du groupe de soutien 2019-

2020 ? »

- Oui – 97%
- Non – 2%
- Abstention – 1%

Luca Tolsa est élu, bravo chaton

15. Elections du comité 2019-2020

Voici enfin venu le moment tant attendu par toutes et tous, le moment émotion : les élections.

- Au poste de Secrétaire se présente : Magaux Nusbaumer

Votation :

« Acceptez-vous la nomination de Margaux Nusbaumer en tant que Secrétaire de l'AEML ? »

- Oui – 95%
- Non – 5%
- Abstention – 1%

Margaux Nusbaumer est élue!

- Au poste de Trésorière se présentent : Sebastian Petruzzella et Simon Crettenand

Votation :

« De quel candidat acceptez-vous la nomination en tant que Trésorière de l'AEML ? »

- Sebastian – 73%
- Simon – 27%

Sebastian Petruzzella est élu!

- Au poste de responsable des relations estudiantines se présente : Maëlle Thiry

Votation :

« Acceptez-vous la nomination de Maëlle Thiry en tant que RRE de l'AEML ? »

- Oui – 90%
- Non – 7%
- Abstention – 3%

Maëlle Thiry est élue!

- Au poste de responsable des relations facultaires se présentent : Aurélien Vanat, Lorène Rousseau, Dimitri Prod'hom, Sophie Gabellon et David Gauthier.

Votation :

« De quel.le candidat.e acceptez-vous la nomination en tant que RRF de l'AEML ? »

1er tour : Lorène est la candidate avec le score le plus bas et est éliminée.

2ème tour :

- Aurélien – 15%
- Dimitri – 53%
- Sophie – 25%
- David – 7%

Dimitri Prod'hom est élu!

- Au poste de responsable des relations publiques se présentent : Nilavan Sathasivam, Alexis Cailleteau et Lara Pajic.

Votation :

« De quel.le candidat.e acceptez-vous la nomination en tant que RRP de l'AEML ? »

1er tour : Alexis est le candidat avec le score le plus bas et est éliminé.

2ème tour :

- Nilavan – 67%
- Lara – 33%

Nilavan Sathasivam est élu!

- Au poste de responsable socio-culturel se présente : Julien Châtelain

Votation :

« Acceptez-vous la nomination de Julien Châtelain en tant que responsable socio-culturel de l'AEML ? »

- Oui – 97%
- Non – 3%
- Abstention – 0%

Julien Châtelain est élu!

- Au poste de responsable du Barbiturick se présentent : Barnabé Masson et David Strganac.

Votation :

« De quel candidat acceptez-vous la nomination en tant que responsable du Barbiturick de l'AEML ? »

- Barnabé – 61%
- David – 39%

Barnabé Masson est élu!

- Au poste de responsable du bal de médecine se présentent : Hugo Ravida, Valentin Baechtold et Harry Hoang.

Votation :

« De quel candidat acceptez-vous la nomination en tant que responsable du bal de médecine de l'AEML ? »

- Hugo – 58%
- Valentin – 26%%
- Harry – 16%

Hugo Ravida est élu!

- Au poste de responsable de l'office des polycopiés se présentent : Mégane Blanc, Lucas Barickman et Matthew Comte.

Votation :

« De quel.le candidat.e acceptez-vous la nomination en tant que responsable de

l'ODP de l'AEML ? »

- Mégane – 34%
- Lucas – 10%
- Matthew – 56%

Matthew Comte est élu!

- Au poste de webmistress se présentent : Aurélie Balmer, Michaella Florent, Marie Perrin.

Votation :

« De quelle candidate acceptez-vous la nomination en tant que webmistress de l'AEML ? »

- Aurélie – 53%
- Michaella – 21%
- Marie – 26%

Aurélie Balmer est élue!

- Au poste de responsable swimsa exchanges se présente : Sophie Bataillard

Votation :

« Acceptez-vous la nomination de Sophie Bataillard en tant que responsable swimsa exchanges de l'AEML ? »

- Oui – 92%
- Non – 6%
- Abstention – 2%

Sophie Bataillard est élue!

- Au poste de responsable formation se présentent : Alexis Heil, Laura Buvary, Kiliani Sassi.

Votation :

« De quel.le candidat.e acceptez-vous la nomination en tant que responsable formation de l'AEML ? »

1er tour : Kiliani est le candidat avec le score le plus bas et est éliminé.

2ème tour :

- Alexis – 53%
- Laura – 47%

Alexis Heil est élu!

- Au poste de présidente de l'AEML se présentent : Rafaël Hauser, Inès Boutaga et Farah Hrasnica.

Votation :

« De quel.le candidat.e acceptez-vous la nomination en tant que présidente de l'AEML ? »

1er tour : Inès est la candidate avec le score le plus bas et est éliminée.

2ème tour :

- Rafaël – 47%
- Farah – 53%

Farah Hrasnica est élue!

Félicitations au nouveau comité pour leur élection ! Plein de courage à eux

16. Divers et propositions individuelles

Aucun divers ni proposition individuelle.

La séance est levée à 23 :54

Alexandre Waldmeyer
Meilleur Président AEML ♥

Rachel Ingold
Secrétaire

Annexes :
Annexe I : comptes et budgets de l'AEML

PRODUITS

	Budgétisé	Somme réelle	Différence
Bal de la Rentrée	3040	3040	0
Draw On Me	4200	4307.19	107.19
Nuit des Blouses Blanches	7700	6938.1	-761.9
Bal de Noël	1800	1428.6	-371.4
Bal de Médecine	7000	45088.7	38088.71
Soirée de printemps	3100	2600	-500
WEI	3750	3750	0
Barbiturick	2300	496.5	-1803.5
TOTAL	32'890	67649.1	34759.1

CHARGES

	Budgétisé	Somme réelle	Différence
Téléphone, internet, compte	510	328.8	181.2
Couverture de risque	800	546.75	253.25
Réunions	1300	774.95	525.05
Argent de volées	5000	3250	1750
Cotisation SWIMSA	1500	1767	-267
LMTA	1500	1962.28	-462.28
Planète Santé Live	200	130.05	69.95
CEF	2000	1770.6	229.4
Comité socio-culturel	1000	330.95	669.05
Sortie AEML	1300	1300	0
Groupe de soutien	12000	0	12000

CHARGES (suite)

	Budgétisé	Somme réelle	Différence
Soutien événements internationaux	1000	700	300
Soutien BDM	3000	3000	0
Soutien plafond	2000	2000	0
WEI BMed2	3750	3255	495
Divers	1000	718.33	281.67
Déménagement	*1000*	364.51	635.49
Nouveau site AEML	*2000*	660	1340
Accueil des BMed1/gymnasiens	*120*	121.75	-1.75
Conseil des associations	*140*	134.05	5.95
TOTAL	41'120	23115.02	18004.98

Imprévus

-3'000 de l'ADN 2017
- 208.40 des impôts

→ 23115.02 + 3'000 + 208.4 = 26'323,42

DIFFERENCE

Produits – charges = 67'649.1 – 26'323,42 = 41'325,68

Budgétisé: -8'230

Annexe II : compte et budget du Barbiturick

Comptabilité et états des comptes du 28.10.18 au 29.04.19

Charges	Montant
Stock (12 soirées)	6330.95
Midi Barbit	3593.8
Divers	184.9
Matériel Divers	223.13
Remboursements Associations	1506
TOTAL	11'838.78

Entrées	Montant
Chiffres d'affaires soirées	9797.45
Midi Barbit	1915
TOTAL	11712.45

Avoirs disponibles au 28.10.18 : **11'179.73**

Avoirs disponibles au 29.04.2019 :
- Compte Poste : 6058.31
- Caisse Barbiturick : 5000

→ **TOTAL : 11'058.31**

Bénéfice net sur période : -121.42

Budget prévisionnel jusqu'à la prochaine AG

Dépenses	Montant
Stock (pour 10 soirées)	4000
Midi Barbit : (pour 10 midis) - Accompagnements (50.-/midi)	500
Déco	300
Remboursements associations	3'000
TOTAL	7'800

Entrées	Montant
Chiffres d'affaires	7'000
Midi barbit	300
TOTAL	7'300

Bénéfice net sur période prévu : - 500.-

En comparaison avec l'année dernière : Les charges

Charges 2017-18	Montant
Stock	11859,4
Midi Barbit	5358,8
Divers	156
Matériel	854,8
Remboursement Associations	3321,35
TOTAL	21550,35

Charges 2018-19	Montant
Stock	6330.95
Midi Barbit	3593.8
Divers	184.9
Matériel Divers	223.13
Remboursements Associations	1506
TOTAL	11'838.78

Différence des charges : -
9711.57

Situation Actuelle :

Avoirs disponibles au 29.04.2019 :

- Compte Poste : 6058.31.-
- Caisse Barbiturick : 5000.-

TOTAL : 11'058.31

Annexe III : Comptes et budgets de l'ODP

Fortune de l'ODP au 29 avril 2019

	Montant
Entrées	52 359,65.-
Sorties	54 779,20.-
Etat du compte à la passation	17 368,52.-
Etat de la caisse à la passation	840.-
Etat actuel du compte	15 593,97.-
Etat actuel de la caisse	198,30.-
Etat actuel de l'inventaire	23 151.-

Différence entre la fortune de l'ODP à la passation et celle actuelle:
(15 593,97 + 198,30) -(17 368,52 + 840)= **- 2416.25**

Stock supplémentaire : SURF-méd

Matériel	Prix de vente (CHF)	Unité	Sous-total (CHF)
Surf-méd	144	27	3888

Etat du compte après vente des surf :
(15 593,97 + 198,30) + 3888 = 19 680,27 CHF

Bénéfices en comptant la vente des 27 derniers Surf-méd:
19 680,27 - (17 368,52 + 840) = + 1471.75

Annexe IV : comptes et budgets de la CEF

11.a.4 Bilan des comptes de la Commission Estudiantine de Formation

VERSION DU 25/4/20	Descriptif	Budget (CHF)	Dépenses (CHF)	Explicatif
RESCOS + prépa ELM	Prépa ELM assistants	750		8 assistants (1/salle) → 75 * 8 = 600 ?; PAS ENCORE EU
	Prépa ELM logistique	0	0	Biopôle
	BMed3 assistants	800	1000	4 médecins assistants SA + 2 ¾ DI = 6
	BMed3 snacks	500		PAS ENCORE EU
	MMed2 assistants	1000	1100	4 médecins assistants SA + 3 ¾ DI = 7
	MMed2 snacks	450	271.4	
	MMed2 infirmiers	0	240	Bons Payot
	Impressions	200	0	
	Parking	0	53	
	Total	3500	2664.4	
Répétitoire 1ère	Cadeau	50	0	
Résumé skills	Graphiste	100	0	
Répétitoire skills	Cadeau	50	32.80	
Réunions CEF	Nourriture/boissons	150	72.80	
Projet interpro	Snacks/apéro	150	0	
	Cadeau	0	164	
Total final		4000	2834	

Annexe V : répartition de l'enveloppe budgétaire 2018-2019

	Budgétisé	Somme réelle
Associations en médecine	14'700	14'700
Rallye	1'600	1'634.55
LMTA	1'500	1'500
Bal des finalistes	500	500
Plafond	2'000	2'000
Apéro de Noël	3'000	3'000
BDM	3'000	3'000
20km de Lausanne	1'500	1'500
TOTAL	**27'800**	**27'834.55**

Différence avec le budget: 34.55

Annexe VI : candidatures à valider par l'AG aux postes de déléguées et représentantes des étudiantes

13.10. Validation des déléguées et représentantes des étudiantes aux différentes commissions

- Responsable du répétitoire BMed1 : Nedjma Mazouni
- Responsable des répétitoires skills BMed3 : Joud Al-Kaar
- Responsable de la Préparation ELM : Ana de Palma
- Responsable RESCOS MMed2 : Gabriele Brodo
- Responsable Skills clinique Intepro : Damien Bossel

- Déléguée Mmed1 à ComSkills : Timothée Vesin
- Déléguée Mmed2 à ComSkills : Guillaume Jordan
- Déléguée Mmed3 à ComSkills : Maxime Lalancette

- Déléguée à l'AD de la FAE : Nedjma Mazouni

- Déléguée à l'AD de la swimsa : Inès Baleydier ; Khalid Azalmad
- Déléguée au Conseil de Faculté : Dimitri Durr ; Inès Baleydier ; Célina-Ema Cottier
- Membre de la Commission genre et médecine : Guillaume Thévoz ; Lucie Wuillemin
- Membre de la Commission des Prix de la FBM : Guillaume Jordan
- Membre à la commission de la Recherche de la FBM : Alisson Charney